



CAPTAGES PRIORITAIRES

**CAP SUR
L'eau POTABLE**

L'eau potable, sur les bassins versants des 4 vallées du Bas Dauphiné et de Bièvre Liers Valloire, provient des ressources souterraines. Sensibles aux pollutions, 16 captages ont été classés prioritaires par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), pour que des actions durables, en faveur de la qualité de l'eau potable, soient mises en place.

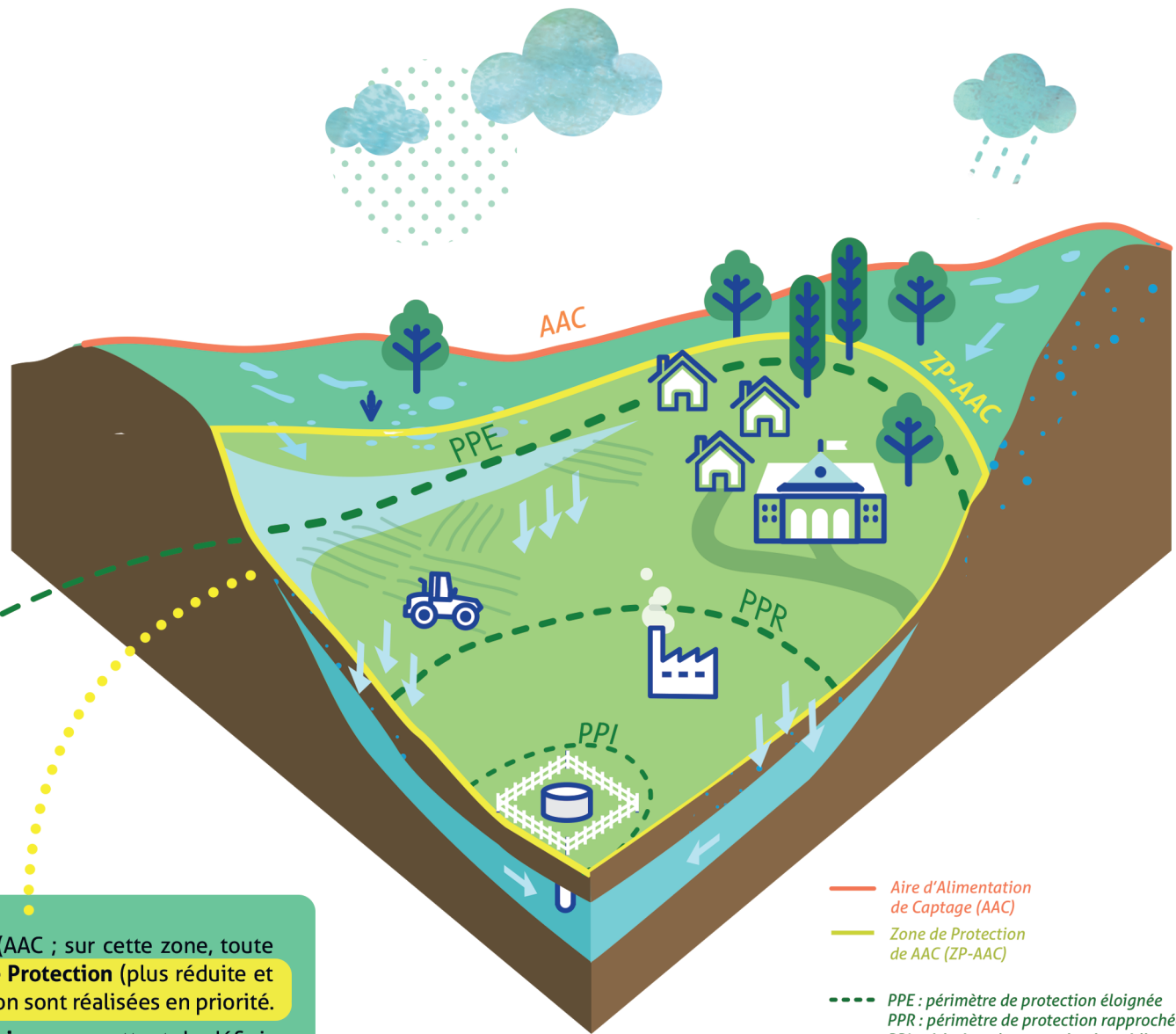
PROTÉGER LES ZONES SENSIBLES AUTOUR DES CAPTAGES PRIORITAIRES POUR PRÉSERVER L'EAU POTABLE

CAP SUR La démarche

Réglementairement, tous les captages d'eau ont des périmètres de protection (immédiat, rapproché et éloigné) qui définissent des restrictions pour les usagers du secteur ; ils permettent notamment de protéger les captages des pollutions ponctuelles.

Pour aller au-delà et améliorer la qualité de l'eau des captages classés prioritaires, LA DÉMARCHE «CAPTAGES PRIORITAIRES» a été définie au niveau national. Elle se déroule en 4 grandes étapes :

1. **Délimitation de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC ; sur cette zone, toute l'eau qui s'infiltrate rejoint le captage) et d'une Zone de Protection (plus réduite et plus rapprochée) sur laquelle les actions de préservation sont réalisées en priorité.**
2. **Réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi-Pressions** permettant de définir l'origine (agricole, domestique, urbaine ou industrielle) des contaminations retrouvées au captage.
3. **Définition concertée puis mise en oeuvre d'un programme d'actions** visant à réduire et maîtriser l'utilisation des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de l'eau.
4. **Suivi et mesure des résultats de la démarche ; si nécessaire, réajustement des actions.**



— Aire d'Alimentation de Captage (AAC)
— Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation de Captage (ZP-AAC)

--- PPE : périmètre de protection éloignée
--- PPR : périmètre de protection rapprochée
--- PPI : périmètre de protection immédiate

L'ENGAGEMENT DES ACTEURS LOCAUX PERDURE POUR QUE CHACUN SE MOBILISE

CAP SUR

L'accompagnement proposé

Amélioration de la connaissance, sensibilisation des différents publics, formations, mobilisation de programmes d'aides européennes et beaucoup d'autres actions concrètes et ciblées à destination ...



...DES EXPLOITANTS AGRICOLES : essais agronomiques, tests de matériels, promotion de l'agriculture biologique et des filières bas intrants, contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), optimisation des traitements phytosanitaires et de la fertilisation...



...DES COLLECTIVITÉS : gestion durable des espaces verts, charte «Zéro phyto» dans les communes, rénovation des réseaux d'assainissement...



...DES USAGERS DE L'eau : démarche « jardinons autrement ! », protection et mise aux normes des puits domestiques et des assainissements non collectifs...

SUR LES ZONES DE PROTECTION, L'ANIMATION TERRITORIALE CIBLE TOUS LES ACTEURS SUR UN GRAND NOMBRE DE THÉMATIQUES.



L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, qui place les démarches « captages prioritaires » au coeur de sa politique, le **SIRRA**, au titre de sa compétence de « lutte contre les pollutions diffuses » ainsi que **les sept collectivités compétentes en matière d'alimentation en eau potable***, travaillent ensemble pour faire vivre ces démarches, renforcer la proximité et assurer le soutien technique et financier à l'ensemble des acteurs ayant une activité sur les aires d'alimentation des captages prioritaires.

**La commune de St Rambert d'Albon, les Communautés de communes de Bièvre Est, Bièvre Isère Communauté, Entre Bièvre et Rhône et les Syndicats des eaux du Brachet, d'Épinouze-Lapeyrouse-Mornay et Val-loire-Galaure.*

DEPUIS 2013 ET LES PREMIERS PROGRAMMES VALIDÉS...

CAP SUR

L'analyse des 16 captages du territoire

Une étude, menée en 2020, à l'échelle du territoire, met en évidence l'engagement des acteurs locaux pour reconquérir la qualité de l'eau. Elle dresse le bilan des résultats obtenus grâce aux changements de pratiques opérés dans le cadre des démarches « captages prioritaires ».



Mesure de la qualité de l'eau potable

Deux paramètres suivis :
les teneurs en nitrates et en
molécules phytosanitaires
(fongicides,
herbicides...)

NITRATES

Seuil de potabilité défini par les
normes européennes : 50mg/l max



- Diminution moyenne
des teneurs de 21%
- Teneur moyenne 2020
30mg/l



LES ACTIONS
PORTENT
LEURS FRUITS !

PHYTOSANITAIRES

Seuil de potabilité défini par les normes euro-
péennes : 0,1µg/l par molécule phytosanitaire
et 0,5µg/l max toutes molécules confondues



Baisse des polluants historiques
mais émergence de nouvelles
molécules comme le S-métolachlore
et ses dérivés, recherchés depuis
2017 seulement

27 molécules retrouvées dans les eaux
brutes sur plus de 600 recherches



1 enjeu : réduction du
S-métolachlore et de ses
dérivés

DU GESTIONNAIRE AU CONSOMMATEUR

TOUS CONCERNÉS POUR QUE L'EAU POTABLE NE SOIT JAMAIS MENACÉE !

CAP SUR LES ACTEURS IMPLIQUÉS

1 COLLECTIVITÉS GESTIONNAIRES EN EAU POTABLE.

« **Piloter des programmes « captage prioritaire » contribue à garantir la qualité des eaux pompées puis distribuées aux usagers** »

4 animateurs « captages prioritaires » agissent auprès des 7 structures gestionnaires afin d'assurer l'animation des 12 programmes d'actions en cours ; ils assurent la dynamique collective autour des enjeux de protection de l'eau.

2 PARTENAIRES AGRICOLES DU TERRITOIRE.

« **Sur le terrain pour accompagner les agriculteurs engagés pour la qualité de l'eau** ». Les chambres d'agriculture (Isère et Drôme) apportent leur expertise aux collectivités gestionnaires permettant un accompagnement personnalisé des agriculteurs et le développement de solutions pour concilier production et préservation de la ressource. Les coopératives et négoce agricoles proposent eux aussi un accompagnement technique et des débouchés aux cultures « bas intrants ».

3 COLLECTIVITÉS GESTIONNAIRES DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT.

« **Réhabilitation des réseaux et du fonctionnement des déversoirs d'orage, contrôle des installations d'assainissement non collectif... tout mettre en oeuvre pour éviter les transferts de nitrates non-agricoles vers le milieu naturel** ». L'étanchéité des réseaux et le bon fonctionnement des installations en non collectif sont des points d'attention permettant d'assurer la préservation de la qualité de l'eau.

4 COLLECTIVITÉS ET STRUCTURES GESTIONNAIRES DES JARDINS, ESPACES VÉGÉTALISÉS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (ROUTES, VOIES FERRÉES, ...).

« **Depuis 2017, conformément à la loi Labbé, nous n'utilisons plus de pesticides pour entretenir les espaces verts** ». Certains vont plus loin et ont banni l'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble de leur territoire urbain.

8 CONSOMMATEURS.

« **Ce que l'on mange contribue à préserver l'eau que l'on boit ! Les consommateurs ont le pouvoir de soutenir de bonnes pratiques agricoles.** ». Choisir des produits cultivés en agriculture biologique, certifiés HVE (Haute Valeur Environnementale) ou économes en eau contribue au développement de marchés porteurs pour les agriculteurs et donc au maintien des bonnes pratiques agricoles.

7 ENTREPRISES, INDUSTRIES.

« **Privilégier la fauche aux herbicides pour entretenir les parcelles et respecter les normes en vigueur côté « eaux usées » pour ne pas induire de pollution sur les eaux souterraines** » L'entretien raisonné des parcelles en zone d'activité contribue à préserver la ressource. Selon son activité, chaque entreprise doit s'assurer que ses rejets d'eaux usées n'ont pas d'impact sur la nappe phréatique.

6 JARDINIERS.

« **Plus saines pour la santé humaine et l'environnement, de nombreuses solutions alternatives existent pour jardiner au naturel, lutter contre les maladies et les nuisibles, nourrir le sol ...** » L'utilisation des produits phytosanitaires (fongicides, herbicides...) dans les jardins a un impact sur la ressource en eau car ils s'infiltrent dans la nappe et ruissellent dans les rivières. Ils sont définitivement interdits d'usage pour les particuliers depuis 2019.

5 AGRICULTEURS.

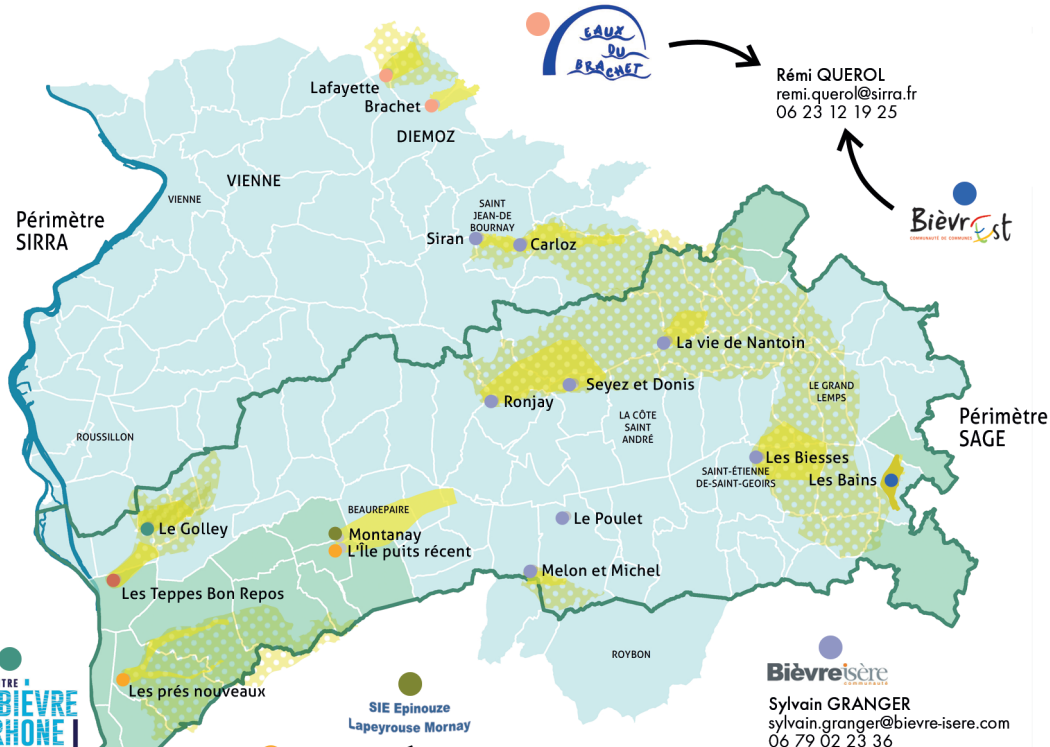
« **Remplacer les herbicides par du désherbage mécanique ou de l'enherbement, se convertir à l'agriculture biologique, ...** » Avec près de 420 exploitants ayant des parcelles sur les zones de protection des captages prioritaires, les agriculteurs sont les premiers concernés pour maintenir la qualité de l'eau potable. Ils se mobilisent pour mettre en oeuvre des pratiques visant à réduire le recours aux herbicides et à optimiser la fertilisation azotée.

Garantir une eau potable pour tous, préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques, limiter le coût de la potabilisation de l'eau, s'adapter au changement climatique, répondre à l'évolution de la demande sociale, bénéficier d'opportunités économiques...

Les enjeux sont nombreux, nous avons tous une bonne raison de réfléchir à nos pratiques !

POUR MIEUX CONNAITRE LES DÉMARCHES ET MESURES PROPOSÉES

CONTACTEZ :



Rémi QUEROL
remi.querol@sirra.fr
06 23 12 19 25



Bièvre isère
Sylvain GRANGER
sylvain.granger@bièvre-isère.com
06 79 02 23 36

Jean-Mathieu FONTAINE
jm.fontaine@entre-bievretrhone.fr
06 31 41 58 10



Céline GAULLIER
celine.gaullier@eauvalloiregalaure.fr
07 89 27 76 73



LÉGENDES

- Captages prioritaires
- Zone de protection
- Aire d'alimentation des captages

Plaquette réalisée par le



avec le concours des collectivités gestionnaires et le soutien de

